

Convention constitutive de groupement de commande pour la « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit et services de sécurité associés – THD'Oc 2022-2026 »

Entre

La Région Occitanie, représentée par Carole DELGA, Présidente, *ci-après dénommée « la Région »* ou « le coordonnateur »

Et,

Les partenaires suivants, dont les mentions et signatures figurent en p 9 et suivantes,

- GIE L'Agence Régionale de Développement Economique Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (AD'OCC) représentée par son Directeur Général,
- L'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction Occitanie (Société Publique Locale ARAC Occitanie), représentée par son Directeur Général,
- L'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (Société Publique Locale AREC Occitanie), représentée par son Directeur Général,
- La société d'économie mixte SEM ARAC, représentée par son Directeur Général,
- La société d'économie mixte SEM AREC, représentée par son Directeur Général,
- Le groupement d'intérêt économique GIE EPL Régionales Occitanie, représenté par la SPL ARAC, elle-même représentée par son Directeur Général,
- L'Ecole des Mines d'Alès, représentée par son Directeur,
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier, représentée par sa Directrice,
- L'Ecole Polytechnique féminine, représentée par son Directeur,
- L'Etablissement Public Régional Port Sud de France, représenté par son Directeur,
- L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), représenté par sa Déléguée Régionale,
- L'Université de Nîmes, représentée par son Président,
- L'Université de Perpignan Via Domitia, représentée par son Président,
- L'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, représentée par son Président,
- L'Université Montpellier 3 - Paul-Valéry, représentée par sa Présidente,
- L'Université Montpellier, représentée par son Président,

- Sorbonne Université Observatoire Océanologique de Banyuls sur mer, représenté par son Président,
- La Cité Scolaire Française Combes, représentée par son proviseur,
- Le Groupement Hospitalier de Territoire GHT Est Hérault et Sud Aveyron, représenté par son Directeur Général,
- Le Groupement Hospitalier de Territoire GHT Haute Garonne Tarn Ouest, représenté par son Directeur Général,
- Le Centre National de la Recherche Scientifique, Délégation Languedoc-Roussillon, représenté par son Délégué Régional,
- Le Comité Régional de l'Enseignement Catholique Occitanie, représenté par sa Secrétaire Générale,
- Le Conseil Départemental de la Lozère, représenté par sa Présidente,
- Le Conseil Départemental de l'Aude, représenté par sa Présidente,
- Le Conseil Départemental de l'Aveyron, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, représenté par sa Présidente,
- Le Conseil Départemental du Gard, représenté par sa Présidente,
- Le Conseil Départemental du Gers, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental du Lot, représenté par son Président,
- Le CROUS de Montpellier, représenté par son Directeur Général,
- Le Groupement E-Santé Occitanie, représenté par son Directeur,
- Le Groupement Hospitalier de Territoire Cœur d'Occitanie, représenté par le Centre Hospitalier d'Albi,
- Le Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises représenté par le Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège
- La Région Académique Occitanie, représentée par la Rectrice de l'Académie de Montpellier et de la Région Académique Occitanie, Chancelière des Universités,
- Le Réseau CANOPE, représenté par sa Directrice Territoriale,
- Montpellier Business School, représenté par son Directeur Général,
- Institut agro au titre de son école interne Montpellier Supagro, représenté par sa Directrice,
- La Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR), représentée par son Président

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

La Région Occitanie, les Conseils Départementaux, les Établissements d'enseignement secondaire, les Établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le groupement e-santé Occitanie, les Centres Hospitaliers Universitaires, la région académique Occitanie, et les agences et établissements régionaux souhaitent mettre en place un réseau de fourniture de services de collecte à très haut débit dans un cadre partenarial et le rendre accessible aux établissements sous leur compétence.

Le présent document définit les modalités de mise en œuvre du groupement de commandes pour la passation d'un (ou plusieurs) accord(s)-cadre(s) permettant le déploiement des services relatifs à ce réseau.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, de constituer un groupement de commandes publique, en vue de la passation d'un (ou plusieurs) accord(s) cadre(s) pour les membres du groupement (ci-après dénommé « le Groupement ») et de définir ses modalités de fonctionnement.

Les membres du Groupement sont les signataires de la présente convention.

Ce(s) accord(s)-cadre(s) concerne(nt) la « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit et matériels associés – THD'Oc 2022-2026 »

Il(s) est(sont) composé(s) des éléments suivants :

- La continuité de l'architecture technique de THD'Oc avec 2 cœurs de réseau (Montpellier et Toulouse) se sécurisant mutuellement et permettant une haute disponibilité des services.
- Le catalogue de services suivant :
 - Un panel de débit disponible pour servir toutes les typologies de sites de quelques Mb/s à plusieurs Gb/s de qualité et de prix homogènes en tous points du territoire régional
 - L'exploitation et la maintenance du raccordement du site avec des engagements visant à maximiser l'usage des Réseaux d'Initiative Publique là où ils sont ou seront déployés durant la période d'exécution de la présente convention
 - L'exploitation et la maintenance du raccordement du site avec des engagements contractuels de rétablissement de service
 - Des options de service à valeur ajoutée sur les raccordements : extension des engagements contractuels, optimisation de l'usage de la bande passante, mise en place de réseau virtuel dédié aux sites des partenaires ...
 - Un ensemble de services communs à l'ensemble des partenaires : un centre de service, la fourniture de statistiques sur l'utilisation du raccordement, des réunions de suivi du fonctionnement courant du réseau ...
 - Un service de cybersécurité empêchant les attaques visant à rendre un serveur, un service ou une infrastructure indisponible.
 - Un service d'accès à l'Internet via RENATER ou accès dédié aux sites des partenaires

- La possibilité d'acquérir des équipements de réseau (terminaison de site, local au site) et de téléphonie ainsi que les services associés (déploiement, exploitation, maintenance ...).

ARTICLE 3 – COORDONNATEUR

Les membres du Groupement conviennent de désigner la Région comme coordonnateur du groupement. La Région est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique susvisé, à l'organisation de l'ensemble des opérations passation de la consultation.

À ce titre, la Région est désignée ci-après « coordonnateur » du groupement pour ce(ces) accord(s)-cadre(s).

3.1- Missions du coordonnateur

Dans le cadre de la procédure de marché public, le coordonnateur est chargé :

- De centraliser la définition des besoins et d'en vérifier la cohérence. À cette fin, le coordonnateur sollicite chacun des membres du groupement de commande en mettant en œuvre les moyens adéquats pour créer le consensus (réunions ...).
- De déterminer, selon ses règles internes de passation et dans le respect du code, et après décision conjointe des membres du groupement, le mode de dévolution adéquat.
- De définir l'organisation technique et administrative de la procédure de sélection des cocontractants.
- De rédiger et de finaliser sur les propositions des membres du groupement, les pièces techniques et administratives du dossier de consultation. Il est entendu que ces documents seront validés par les membres du groupement avant le lancement de la procédure.
- D'assurer le lancement de la procédure, de coordonner l'analyse des offres avec les partenaires. À cet effet, le coordonnateur communiquera les éléments d'analyse aux autres membres qui disposeront à compter de leur réception d'un délai maximum de 15 jours calendaires pour faire connaître leurs observations. À l'issue de ce délai, le coordonnateur disposera de 15 jours pour procéder à la validation de l'analyse finalisée. En cas de désaccord entre les membres du groupement, une solution amiable sera recherchée par le coordonnateur.
- D'organiser les différentes réunions, COMEX et COPIL.

3.2- Missions des membres du groupement

Chaque membre du groupement participera à la mise au point des pièces techniques et administratives de l'accord-cadre. Ainsi, les membres du groupement sont chargés :

- De respecter l'objet du groupement
- De communiquer au coordonnateur une définition et une évaluation précise de leurs besoins en vue de la passation de l'accord-cadre
- De participer à l'analyse des offres dans les délais fixés à l'article 3-1 de la présente convention.

Ils s'engagent à :

- Notifier les bons de commande dans le cadre de l'exécution du(des) accord(s)-cadre(s)
- D'assurer le suivi administratif et financier de leurs accords-cadres et des bons de commande émis au titre de leur exécution.

ARTICLE 4 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes sera celle du coordonnateur, la Région Occitanie.

ARTICLE 5 – PASSATION ET EXECUTION DES MARCHES

Il est prévu que le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

- Chaque membre du groupement exécute son propre marché et s'engage ainsi à respecter une utilisation à des fins strictement conformes à la finalité de « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit et services de sécurité associés – THD'Oc 2022-2026 » Ainsi, chaque membre s'engage à utiliser les liens de ce réseau et les services associés sans donner accès à des tiers non autorisés sans autorisation préalable de la Région. Par ailleurs, l'accès lié à ce réseau ne doit pas donner lieu à une activité commerciale.
- Le coordonnateur prend en charge en outre la partie globale concernant la mise en place des éléments mutualisés nécessaires pour mettre en œuvre la « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit, services connexes et matériels associés », soit les frais généraux de déploiement, et les frais liés aux équipements centralisés à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier 118 route de Narbonne 31300 TOULOUSE - et CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) 950 rue de Saint-Priest 34000 MONTPELLIER.
- Le coordonnateur s'engage à associer étroitement les membres du Groupement à la préparation de toutes les phases décisionnelles de la partie du projet qui lui est déléguée dans le cadre d'un comité de suivi comprenant les représentants de tous les membres du Groupement.
- Les membres du groupement participent financièrement au projet conformément aux dispositions prévues à l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

L'adhésion au Groupement résulte de l'initiative spontanée de chacun des membres. Cette adhésion est subordonnée à la signature de la présente convention et au respect de l'ensemble de ses dispositions.

L'adhésion d'un nouveau membre au groupement de commandes est possible. Toutefois, au regard de l'obligation de définir précisément la nature et l'étendue des besoins préalablement à la passation du marché ou de l'accord cadre, l'adhésion d'un nouvel adhérent ne peut être réalisée qu'à l'occasion de la passation d'un nouveau marché par le groupement, et non pour les marchés qui seraient éventuellement en cours de passation ou d'exécution.

Le retrait d'un Membre du Groupement de Commande résulte de son initiative spontanée. Il doit en informer le coordonnateur par écrit dès sa décision actée.

Pour assurer le bon fonctionnement du Groupement, l'exclusion de l'un des membres doit s'effectuer par consentement mutuel de l'ensemble des autres membres traduit par la signature de l'avenant approuvant l'exclusion du membre. L'exclusion de l'un des membres du Groupement peut notamment être décidée en cas de non-respect par celui-ci des obligations lui incombant au titre de la présente convention.

Seul un avenant à la présente convention passé dans les mêmes formes peut valider la sortie du groupement d'un des membres. Ledit avenant précise les conditions d'arrêt de compte.

En cas de retrait de l'un des membres du groupement, celui-ci s'engage au préalable à régler au(x) titulaire(s) du (des) marché(s) l'intégralité des sommes qui lui incombent au titre des marchés passés dans le cadre du groupement de commande et dans les conditions définies par ce marché.

Le groupement de commandes est dissout :

- De plein droit au terme de sa durée contractuelle,
- En cas de résiliation anticipée de la totalité des marchés concernés.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MEMBRES

Les frais de gestion du groupement sont constitués des dépenses courantes liées à la passation du(des) accord(s)-cadre(s), en particulier les frais de secrétariat. Ces frais sont pris en charge par le coordonnateur.

Le(s) marché(s) s'exécute(nt) au moyen de l'émission de bons de commandes. Chaque membre du groupement, titulaire de son marché, gère ses propres bons de commandes : il édite donc ses bons, les signe, les émet, et s'acquitte de ce fait des factures qui lui sont adressées directement par le titulaire de ce marché.

Les éventuels frais de procédure de contentieux et d'indemnisation des candidats ayant remis une offre aux procédures de consultation, seront répartis à parts égales entre les membres du groupement.

Les modalités de participation financière des membres du groupement s'établissent comme suit :

7.1- Prestations globales

Les prestations globales concernant l'ensemble des lots du(des) accord(s)-cadre(s) de « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit et services de sécurité associés – THD'Oc 2022-2026 » sont prises en charge par le coordonnateur du groupement au titre des bons de commande qu'il émet conformément au Bordereau des Prix Unitaires à l'exclusion des prestations listées ci-après liées à chaque membre du groupement.

7.2- Prestations à la charge de chaque membre du groupement

Chaque membre du groupement prend en charge l'ensemble des éléments afférents à l'exécution des prestations du(des) marché(s) pour ses propres sites (frais de mises en service, frais d'accès en cours de marché, abonnements récurrents et options complémentaires dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaires). Ceci signifie la prise en charge :

- Des prestations globales afférentes à ses propres sites : liens et services de collecte, liens et services complémentaires de redondance de collecte, liens et services complémentaires de redondance de site, équipements spécifiques de raccordement de site (matériel spécifique, matériels redondants ...).
- Des prestations relevant de l'accès Internet pour ses propres sites : liens Internet et l'ensemble des services afférents à son fonctionnement ainsi que les services complémentaires de sécurisation de site et/ou d'accès.
- Des prestations relatives à chaque accès individuel abonnement mensuel, services à valeur ajoutée associés à l'accès (CoS, IPv6...), qualité de service associée à l'accès

(Garantie de Temps de Rétablissement), la cybersécurité, la métrologie applicative et tout autre service complémentaire inscrit au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

- Des prestations supplémentaires globales inscrites au Bordereau des Prix Unitaires et spécifiques à un site, un groupe de sites ou l'intégralité des sites du membre du groupement.

Ceci est valable pour le périmètre de départ inscrit au présent document et toute évolution survenant au cours du marché.

ARTICLE 8 – CHARGES ET CONDITIONS DU MANDAT

Le coordonnateur doit indiquer dans tous les contrats et avenants qu'il agit au nom et pour le compte des membres du groupement.

Tous les accords-cadres et avenants signés par le coordonnateur au nom et pour le compte du groupement sont adressés sous forme de copies conformes à chacun des membres du groupement.

La communication par le coordonnateur des pièces contractuelles de l'accord-cadre à chacun des membres du groupement emporte transfert des obligations liées à l'exécution de celui-ci.

8.1- Résiliation du contrat

Si l'identité du coordonnateur, définie à l'article 3, venait à être modifiée, les mandats y afférant seraient résiliés de plein droit.

8.2- Fin de la mission du coordonnateur

Les mandats du coordonnateur prennent fin à la date de fin de la convention, définie à l'article 9.

ARTICLE 9 – DURÉE DE LA CONVENTION

Les procédures relatives aux marchés visés à l'article 2 pourront être lancées dès que la présente convention aura été adoptée selon les règles propres à chacun et signée par l'ensemble des parties.

La convention de groupement de commandes prendra fin à la date de fin d'exécution des marchés ou accords-cadres objets de la présente convention.

ARTICLE 10 – AVENANT

La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'un avenant qui doit faire l'objet d'une approbation par l'ensemble des membres du Groupement dans des formes identiques à celles relatives à l'adoption de la convention elle-même.

ARTICLE 11 – LITIGES

Le cas échéant, les Parties se réservent la possibilité de solliciter un règlement amiable du litige. À défaut d'accord amiable entre les Parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Toulouse en **2** exemplaires originaux.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Collectivité :	La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Adresse :	22, boulevard du Maréchal-Juin 31406 TOULOUSE Cedex 9
Responsable :	Mme Carole DELGA
Qualité :	Présidente
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 9 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	GIE de l'Agence Régionale de Développement Economique Région Occitanie/Pyrénées- Méditerranée (AD'OCC)
Adresse :	55 avenue Louis Bréguet 31400 TOULOUSE
Responsable :	M. Nicolas SCHAEFFER
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 10 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	SLP ARAC Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie
Adresse :	55 avenue Louis Bréguet CS 24020 31028 TOULOUSE CEDEX 2
Responsable :	M. Aurélien JOUBERT
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 11 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	SPL AREC Agence Régionale Energie et du Climat
Adresse :	55 avenue Louis Bréguet CS 24020 31028 TOULOUSE CEDEX 2
Responsable :	M. Stéphane PERE
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 12 sur 48

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	La société d'économie mixte SEM ARAC
Adresse :	Cs 19536 117 Rue des Etats Généraux 34961 Montpellier Cedex 2
Responsable :	M. Aurélien Joubert
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 13 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	La société d'économie mixte SEM AREC
Adresse :	55 avenue Louis Bréguet CS 24020 31028 Toulouse Cedex 4
Responsable :	M. Stéphane PERE
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 14 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Le groupement d'intérêt économique GIE EPL Régionales Occitanie,
Adresse :	55 avenue Louis Bréguet CS 24020 31028 Toulouse Cedex 4
Responsable :	M. Aurélien Joubert
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 15 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Ecole des Mines d'Alès
Adresse :	6 avenue de Clavières 30100 ALES
Responsable :	M. Thierry de MAZANCOURT
Qualité :	Directeur
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 16 sur 48

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	GHT Est Hérault et Sud Aveyron représenté par le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
Adresse :	191 avenue du Doyen Giraud 34295 Montpellier Cedex 5
Responsable :	M. Thomas LE LUDEC
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 17 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier
Adresse :	179 rue de l'Espérou 34090 MONTPELLIER
Responsable :	Mme Lisette VIEIRA
Qualité :	Directrice
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 18 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Fondation EPF (Ecole Polytechnique Féminine)
Adresse :	3 bis rue Lakanal 92330 SCEAUX
Responsable :	Jean-Michel NICOLLE
Qualité :	Directeur
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 19 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Etablissement Public Régional Port Sud de France
Adresse :	1 quai Philippe Régy – BP 10853 34201 SETE Cedex
Responsable :	M. Olivier CARMES
Qualité :	Directeur
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 20 sur 48

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Université de NIMES
Adresse :	5 rue du Docteur Georges Salan CS 13019 30021 NIMES
Responsable :	M. Benoît ROIG
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 21 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Université de Perpignan Via Domitia
Adresse :	52 avenue Paul Alduy 66100 PERPIGNAN
Responsable :	M. Yvan AUGUET
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 22 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
Adresse :	41 allée Jules Guesde 31000 TOULOUSE
Responsable :	M. Philippe RAIMBAULT
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 23 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Université Montpellier
Adresse :	163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier
Responsable :	M. Philippe AUGE
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 24 sur 48

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Université Montpellier 3 – Paul Valéry
Adresse :	Route de Mende 34090 MONTPELLIER
Responsable :	Mme Anne FRAISSE
Qualité :	Présidente
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Sorbonne Université Observatoire Océanologique de Banyuls sur mer
Adresse :	21 rue de l'Ecole de Médecine 75006 PARIS
Responsable :	Jean CHAMBAZ
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Cité Scolaire Française COMBES
Adresse :	4 rue du 81 ^e régiment d'Infanterie 34090 MONTPELLIER
Responsable :	Mme Anne MAYARD
Qualité :	Provisseure
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	GHT Haute Garonne Tarn Ouest représenté par le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
Adresse :	Hôtel Dieu Saint-Jacques TSA 80035 31059 TOULOUSE CEDEX 9
Responsable :	M. Marc PENAUD
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	CNRS, délégation Languedoc-Roussillon
Adresse :	1919 route de Mende 34000 MONTPELLIER
Responsable :	M. Jérôme VITRE
Qualité :	Délégué régional
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CO « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Comité Régional de l'Enseignement Catholique
Adresse :	28 rue de l'Aude 31500 Toulouse
Responsable :	Bénédicte ANDREJAC
Qualité :	Secrétaire Générale du CREC
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental de Lozère
Adresse :	4 rue de la Rovère BP 24 48001 MENDE CEDEX
Responsable :	Mme Sophie PANTEL
Qualité :	Présidente
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental de l'Aude
Adresse :	Allée Raymond-Courrière 11855 CARCASSONNE
Responsable :	Mme Hélène SANDRAGNE
Qualité :	Présidente
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental de l'Aveyron
Adresse :	Place Charles de Gaulle BP 724 12007 RODEZ
Responsable :	M. Jean-François GAILLARD
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental du Tarn & Garonne
Adresse :	100 boulevard Hubert Gouze 82000 MONTAUBAN
Responsable :	M. Michel WEILL
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
Adresse :	24 quai Nicolas Sadi Carnot 66000 PERPIGNAN
Responsable :	Mme Hermeline MALHERBE
Qualité :	Présidente
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental du Gard
Adresse :	3 rue Guillemette 30044 NIMES
Responsable :	Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT
Qualité :	Présidente
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental du Gers
Adresse :	81 route de Pessan 32022 AUCH
Responsable :	M. Philippe MARTIN
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Conseil Départemental du Lot
Adresse :	Avenue de l'Europe 46000 CAHORS
Responsable :	M. Serge RIGAL
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	CROUS de Montpellier
Adresse :	2 rue Monteil CS 85053 34093 MONTPELLIER CEDEX 5
Responsable :	M. Pierre RICHTER
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	GIP E-Santé Occitanie
Adresse :	10 rue des 36 Ponts 31400 TOULOUSE
Responsable :	M. Jean-Christophe ZERBINI
Qualité :	Directeur
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Région Académique Occitanie
Adresse :	31 rue de l'Université 34000 MONTPELLIER
Responsable :	Mme Sophie BEJEAN
Qualité :	Rectrice de l'Académie de Montpellier et de la Région Académique Occitanie, Chancelière des Universités
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CO « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Réseau CANOPE
Adresse :	Téléport 1, bâtiment A4 1 avenue du Futuroscope 86961 FUTUROSCOPE CEDEX
Responsable :	Mme Fatima FETOUHI
Qualité :	Directrice Territoriale
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Montpellier Business School
Adresse :	2300 avenue des Moulins 34185 MONTPELLIER CEDEX 4
Responsable :	M. Bruno DUCASSE
Qualité :	Directeur Général
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Institut agro au titre de son école interne Montpellier Supagro
Adresse :	2 place Pierre Viala 34060 MONTPELLIER
Responsable :	Mme Carole SINFORT
Qualité :	Directrice par intérim
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021



ID : 082-228200010-20210914-CP2021_09_6-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Groupe ment Hospitalier de Territoire Cœur d'Occitanie
Adresse :	CHU d'ALBI 22 rue Sibille 81013 ALBI CEDEX 09
Responsable :	M. Serge FOURSANS
Qualité :	Directeur
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 45 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Groupe ment Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises
Adresse :	CHI des vallées de l'Ariège Chemin de Barrau BP 90064 09017 FOIX CEDEX
Responsable :	Mme Marie DUNYACH
Qualité :	Présidente du CHIVA
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 46 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
Adresse :	24 chemin de Borde Rouge CS 52621 31320 CASTANET TOLOSAN
Responsable :	M. Pierre-Benoît JOLY
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 47 sur 48

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE A TRES HAUT DEBIT ET SERVICES DE SECURITE ASSOCIES – THD'Oc 2022 – 2026 »	
Organisme :	Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale, SPLAR
Adresse :	201 avenue de la Pompignane 34000 MONTPELLIER
Responsable :	M. Guy ESCLOPE
Qualité :	Président
N° et date de délibération :	CP/2020-DEC/01.14 Et CP/2021-JUIN/01.20
Date de signature :	
Signature :	

Page 48 sur 48